

Exercice Budgétaire : 2018

Fonction : 828 Autres liaisons

**Thème : Transports**

**Objet : Politique régionale "Véloroutes et Voies Vertes"**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 16 janvier 2018, réuni le 1er février 2018, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu le Code des Transports,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20160165 de la séance plénière des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis émis par la Commission Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes lors de sa réunion du 24 janvier 2018,

**CONSIDERANT**

- Les retombées positives générées par la pratique du vélo (en termes de transports, de tourisme, d'action économique, de santé),

- La volonté de la Région de se doter d'un cadre d'intervention afin que soient réalisées et valorisées les véloroutes et voies vertes régionales.

**DECIDE**

Par 161 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

D'adopter le cadre d'intervention de la politique régionale en faveur du vélo : véloroutes et voies vertes, détaillé dans l'annexe.

**Etaient présents (152) :** Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elizabeth BOULET, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Maryse CARLIER, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame

Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Éric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LÉTARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Philippe RAPENEAU, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Éric RICHERMOZ, Madame Sophie ROCHER, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Madame Édith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

#### **Pouvoirs donnés (17) :**

##### **Groupe Les Républicains et apparentés (5) :**

Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Frédéric NIHOUS donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD

##### **Groupe UDI-Union Centriste (4) :**

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Madame Valérie LETARD, Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Monsieur Christian VANNOBEL donne pouvoir à Madame Edith VARET.

##### **Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (7) :**

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Christine BOURGEOIS donne pouvoir à Madame Agnès CAUDRON, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Pierre DENIAU, Monsieur Eric DILLIES donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX.

##### **Non inscrit(s) (1) :**

Madame Virginie ROSEZ donne pouvoir à Monsieur Eric RICHERMOZ.

**N'ont pas participé au vote (8) :** Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Gérald DARMANIN, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Mylène TROSZCZYNSKI.

**Absente (1) :** Madame Brigitte MAUROY.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:  
**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 7 février 2018

## ANNEXE DE LA DELIBERATION N°20180003

Les véloroutes sont des itinéraires cyclables de moyenne à longue distance, constitués de sections de routes partagées et de voies vertes (aménagements en site propre, réservés aux déplacements non motorisés : piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, rollers et, dans certains cas, cavaliers).



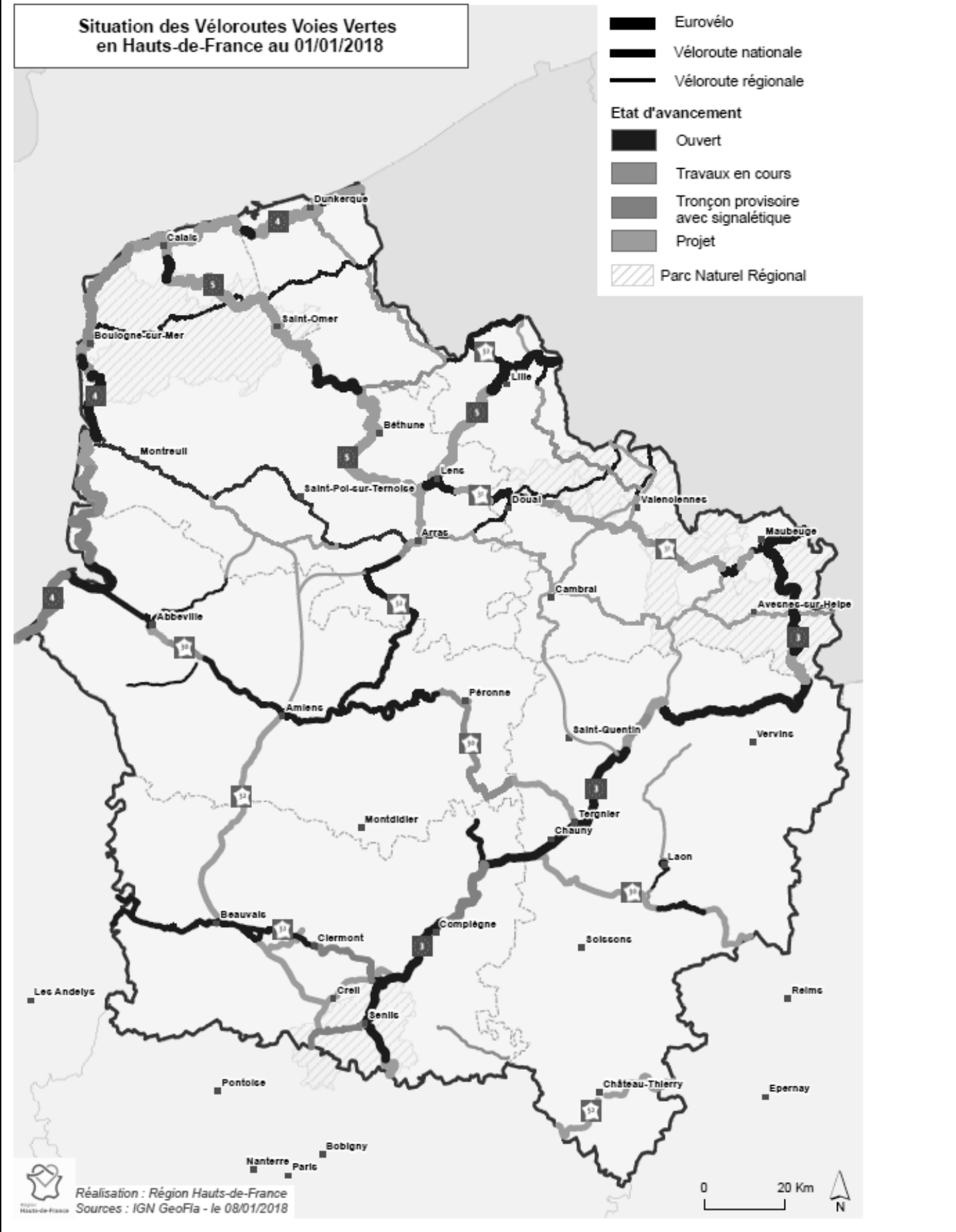
EuroVélo 4 « Véloroute du Littoral » entre Condette et Outreau



Véloroute 32 « Véloroute de la mémoire » : une aire de service à proximité de la voie verte entre Saulty et Dainville, et un carrefour traité afin de le sécuriser

Elles sont fréquentées aussi bien par les populations locales (pour leurs loisirs ou pour leurs trajets quotidiens) que par les touristes (en séjour ou en itinérance). A ce jour, le réseau cyclable de la Région Hauts-de-France compte environ 1100 km d'itinéraires cyclables dont 640 km de réseau structurant en site propre. La densité d'itinéraires est importante

mais avec de nombreuses discontinuités, comme l'illustre la carte ci-dessous :



La création et l'entretien des Véloroutes Voies Vertes (VVV) incombent aux maîtres d'ouvrage (Départements, EPCI, communes, syndicats mixtes). La Région accompagne leur réalisation.

L'enjeu d'une intervention régionale est de faire de ces véloroutes voies vertes l'un des leviers de l'attractivité touristique des Hauts-de-France, notamment pour les territoires ruraux. L'objectif est de développer ainsi les retombées économiques sur les territoires concernés : plus les points d'attractivité touristiques sont reliés aux VVV et la continuité des itinéraires renforcée, plus les services tels que l'hébergement et les points de restauration situés à proximité du parcours sont valorisés, plus l'impact économique est fort pour les territoires.

Les études menées sur l'ensemble de la région montrent une fréquentation de l'ordre de 1,5 millions d'usagers et des dépenses pouvant atteindre 35 euros/jour par cycliste selon qu'ils soient locaux, excursionnistes ou touristes. Ainsi les retombées économiques des VVV sont estimées à 5,5M€ par an d'impacts directs en Hauts-de-France. Les usagers pointent toutefois le manque de services (aires de pique-nique, hébergements, cafés/restaurants/commerces ou points d'eau/toilettes/poubelles). En développant la connexion du réseau VVV aux principaux points touristiques, en travaillant sur les continuités des itinéraires et en valorisant les services existants, le montant des dépenses effectuées sur les territoires parcourus pourraient augmenter, renforçant l'impact positif des VVV dans la région (au niveau national, les dépenses par jour et par cycliste itinérant s'élèvent à 75€).

La Région se fixe donc comme objectif de résorber les discontinuités existantes et de connecter les pôles urbains et touristiques en vue de valoriser les points d'attractivité du territoire et d'augmenter les retombées économiques en Hauts-de-France.

Par conséquent, la Région Hauts-de-France soutient la réalisation des itinéraires de véloroutes voies vertes :

- les EuroVelo (dont environ 185 km restent à réaliser) :
  - L'EuroVelo 3 dans l'Oise, l'Aisne et le Nord (itinéraire quasi réalisé entre la frontière belge et l'Île-de-France via Maubeuge, Guise, Compiègne, Senlis) ;
  - L'EuroVelo 4 dans la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord (sur le littoral) ;
  - L'EuroVelo 5 dans le Pas-de-Calais et le Nord (Calais-Lens-Lille).
- les véloroutes nationales (dont environ 150 km restent à réaliser):
  - La véloroute nationale 30 dans la Somme et l'Aisne (Vallée de la Somme, Ailette) ;
  - La véloroute nationale 31 dans le Pas-de-Calais et le Nord (Lens, Douai, Maubeuge) ;
  - La véloroute nationale 32 dans l'Oise, la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord (Lille, Arras, Amiens, Beauvais, Paris) ;
  - La véloroute nationale 52 dans l'Aisne (le long de la Marne).
- Les itinéraires d'intérêt régional qui seront définis dans le cadre du SRADDET. Dans l'attente de l'adoption du SRADDET, les demandes seront examinées au cas par cas.

L'intervention de la Région concerne les études et travaux des projets de véloroutes voies vertes, en lien avec le cahier des charges national de 2001 et les directives de signalisation relatives aux VVV. Pour les phases travaux, les dépenses éligibles incluent les travaux et équipements strictement nécessaires aux aménagements cyclables (acquisitions foncières, terrassements, assainissement en cas de destruction de l'existant, revêtement, sécurisation, signalisation, signalétique, mobilier, données SIG correspondantes...).

Les connexions entre un itinéraire et la gare TER située à proximité doivent être recherchées : elles sont cofinancées par la Région. La Région se réserve la possibilité de conditionner son aide financière à la réalisation de cette connexion entre la véloroute et une gare ou une halte, l'accès au réseau ferroviaire étant considéré comme un élément prioritaire du réseau VVV des Hauts-de-France. En complément, la délibération relative à l'aménagement des haltes, des gares et de leurs abords, adoptée lors de la séance plénière du 8 juillet 2016, prévoit la mise en place d'équipements et d'aménagements facilitant le rabattement en vélo vers les gares.

Le taux d'intervention maximum s'élève à 50% du montant HT de l'assiette éligible. La subvention de la Région peut être complétée, le cas échéant, par des fonds européens (INTERREG, FEADER et FEDER).

La participation régionale est basée sur un coût total maximum au kilomètre de 170 000€/km (soit une subvention de 85 000 € maximum par km) hors ouvrage d'art et hors milieu contraint d'un point de vue environnemental justifiant au cas par cas d'un coût d'opération plus élevé.

Le cofinancement de la Région est conditionné à la livraison, par les maîtres d'ouvrage, des données à jour de l'ensemble de leur réseau cyclable (tracés, services à proximité) en vue de partager une information complète sur l'état du réseau.

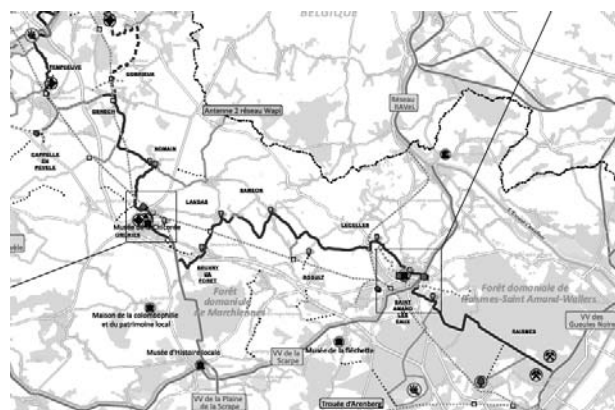
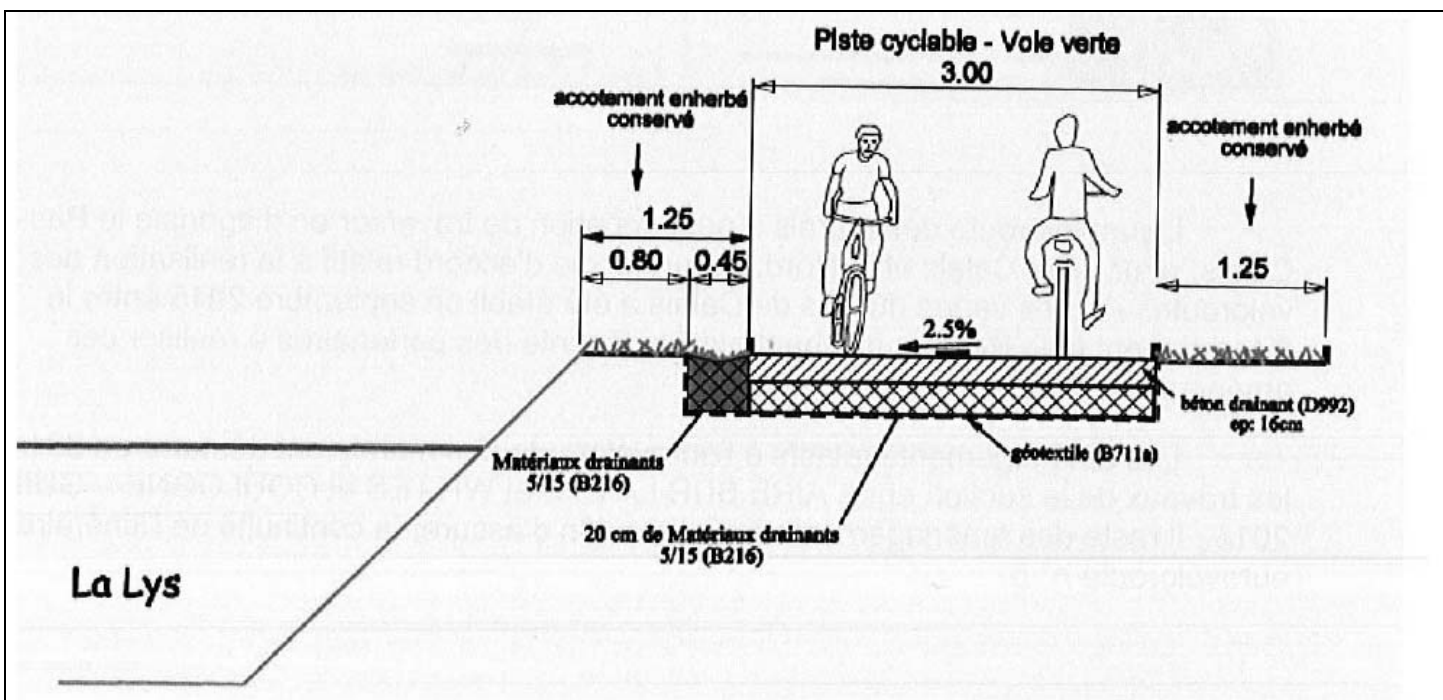
Sur cette base, des actions de valorisation du réseau VVV des Hauts-de-France seront développées pour que les habitants des Hauts-de-France comme les touristes et les pendulaires aient à leur disposition une information à jour sur l'ensemble des parcours disponibles, en lien avec les accès TER et les points d'intérêt (touristique notamment).

#### QUELQUES EXEMPLES DE REALISATIONS

Un des intérêts d'une voie verte est de permettre l'accès à des pôles touristiques (par exemple, la voie verte de l'Ailette dessert le Center Parcs, l'abbaye de Vauclair, Axo Plage... ; l'EuroVelo 3 permet la desserte de l'Ecomusée de Fourmies-Trélon...) ou de permettre la découverte de sites exceptionnels (par exemple en Baie de Somme ou sur le site des 2 Caps). Le développement de services touristiques permet de maximiser les retombées touristiques.



En plus de l'intérêt touristique, les véloroutes permettent de connecter les principales gares entre 2 villes ; par exemple, la véloroute du Paris-Roubaix connecte Valenciennes et Roubaix via Saint-Amand-les-Eaux, Orchies et Templeuve.



Les voies vertes permettent de disposer d'itinéraires continus et sécurisés, avec des stationnements spécifiques en gare. Elles permettent également d'accéder aux zones de loisirs, dans des conditions de sécurité améliorées.



Véloroute à proximité de Gravelines



Vélobloc en gare



Abri-vélo en gare